



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E5 PROJET

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 210 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisés : **Aucun**

Le sujet comporte **12** pages

SUJET

Pastoralisme et tourisme dans les alpages du Haut-Jura

Les prés-bois et alpages sont des milieux naturels de la moyenne montagne jurassienne à forte valeur patrimoniale en termes paysager, pastoral, écologique et architectural du fait de la présence de chalets et d'équipements traditionnels.

L'activité agricole en alpage menée en particulier par les bergers est en diminution à cause de la difficulté de maintenir une activité agricole viable et pérenne et de la raréfaction des troupeaux. La diminution de la pression de pâturage entraîne la fermeture des prairies d'alpages.

Sur le massif du Haut-Jura, ces alpages s'étendent sur la France (départements du Doubs(25), du Jura(39) et de l'Ain(01), régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes) et sur la Suisse.

En France, une grande partie de ces alpages est située dans le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura et dans le site Natura 2000 Crêts du Haut-Jura, ainsi que sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Ces alpages du Haut-Jura sont fréquentés, au fil des saisons, par des promeneurs, randonneurs, skieurs, chasseurs et naturalistes.

PREMIÈRE PARTIE (12 points)

QUESTION 1 (2 points)

Présenter le contexte territorial des alpages du massif du Haut-Jura.

QUESTION 2 (2 points)

Identifier et justifier les principaux enjeux présents sur ce territoire des alpages du massif du Haut-Jura.

QUESTION 3 (4 points)

Identifier les acteurs et leurs missions, ainsi que les usagers présents sur ce territoire et justifier leurs logiques.

QUESTION 4 (4 points)

Identifier un conflit potentiel sur ce territoire. Proposer et justifier une démarche de dialogue territorial cohérente en lien avec ce conflit.

DEUXIÈME PARTIE (8 points)

L'Association des bergers du Jura franco-suisse et amis souhaite renforcer les actions de valorisation des alpages pour favoriser un partage concerté et durable de ces espaces.

En tant que chargé(e) d'étude de l'Association des bergers du Jura franco-suisse et amis, celle-ci vous demande de proposer une action de sensibilisation des alpages du Massif du Haut-Jura à destination des touristes estivaux fréquentant ces espaces.

QUESTION 5 (4 points)

Justifier les différentes étapes de votre action et présenter ses conditions de mise en œuvre.

QUESTION 6 (2 points)

Préciser les conditions de faisabilité réglementaire et humaine de votre action.

QUESTION 7 (2 points)

Proposer des indicateurs permettant d'évaluer votre action.

LISTE DES DOCUMENTS

Documents modifiés pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 1 : Carte de localisation du massif du Jura

Source : IGN 2016 licence ouverte

DOCUMENT 2 : Présentation de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura

Source : Site internet de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura (2017).

DOCUMENT 3 : Les objectifs du plan de gestion de la RNN de la Haute Chaîne du Jura

Source : Extraits du plan de gestion de la RNN Haute Chaîne du Jura, Annexes « comprendre le plan de gestion » 2009 – 2018.

DOCUMENT 4 : La Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura

DOCUMENT créé pour les besoins de l'épreuve.

Source : site internet de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura (2017) et données INSEE (2013).

DOCUMENT 5 : Présentation du site Natura 2000 Crêts du Haut-Jura

Source : Extraits des Fiches Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (2017).

DOCUMENT 6 : Le pastoralisme sur la Haute Chaîne du Jura

Source : Extraits du site internet de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura (2017).

DOCUMENT 7 : La Charte de l'Association des Bergers du Jura franco-suisse et amis.

Source : Extraits de la Charte des bergers pour une gestion durable des alpages jurassiens. Auteur : Association des Bergers du Jura franco-suisse et amis (2014).

DOCUMENT 8 : La cohabitation à l'alpage

Source : Extraits Table-ronde organisée par l'Association des bergers du Jura franco-suisse et amis le 16 septembre 2016 – Massif de la Dôle. Association des Bergers du Jura franco-suisse et amis.

DOCUMENT 9 : La gestion de l'alpage de la Pillarde

Source : Extraits des comptes rendus du Conseil Municipal des Rousses (Jura) des 3/03/2016 et 13/04/2017.

DOCUMENT 10 : Portrait de bergers : Il fait de son alpage un théâtre transfrontalier

Source : Extraits d'un article du journal suisse « 24 heures », le 15/09/2016 - Par Madeleine Schürch

DOCUMENT 11 : THOIRY : Ses vaches bousculent des randonneurs, son assurance leur doit 95 000 euros

Source : Extraits d'un article du journal Le Dauphiné - Publié le 21/04/2016 - Par Catherine Mellier.

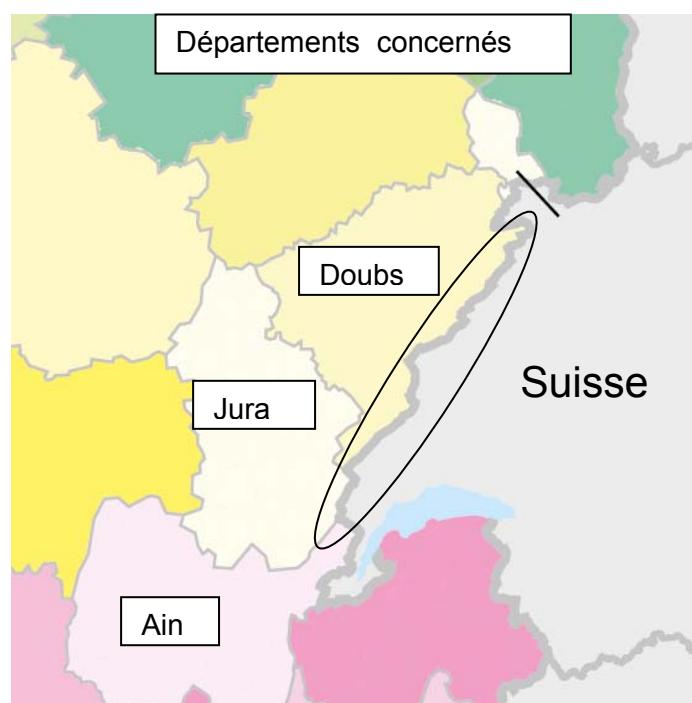
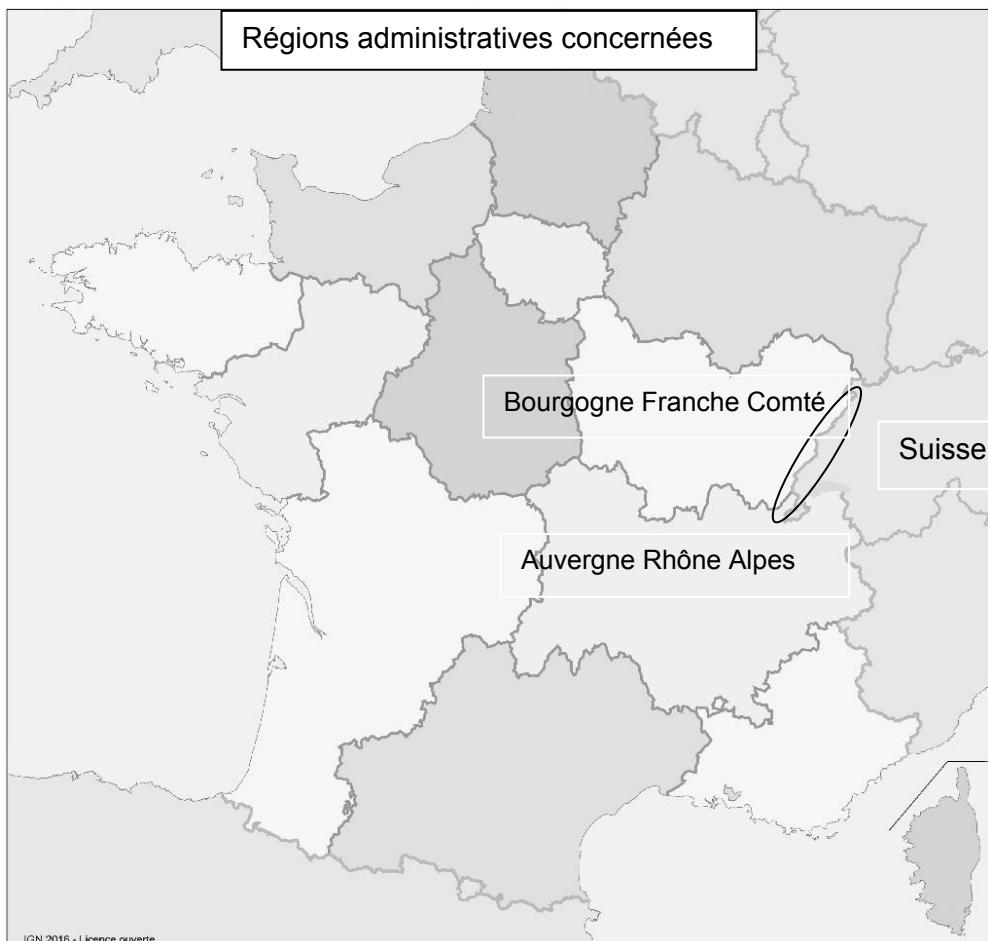
DOCUMENT 12 : La fréquentation touristique dans le Haut-Jura et L'offre touristique en bref

Source : <http://www.cdt-jura.fr/images/chiffres-etudes/jura-tourisme-bilan-touristique-2015.pdf>

Source : http://www.cc-stationdesrousses.fr/medias/Chiffres_cles_2014.pdf

DOCUMENT 1

Le Jura : un massif transfrontalier - Cartes de localisation (d'après IGN 2016 licence ouverte)



DOCUMENT 2

Présentation de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura

Source : Extraits du site internet de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura
<http://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Fiche d'Identité :

Création en 1993 - Gestionnaire : Communauté de communes du Pays de Gex depuis 2003.

Surface 11 000 hectares - Altitudes : 580 m à 1 720 m

18 communes du Pays de Gex (Ain) - Frontalière avec la Suisse

Territoire entièrement inclus dans le PNR du Haut-Jura

Territoire entièrement inclus dans la zone NATURA 2000 « Crêts du Haut-Jura »

Activités humaines :

Pastoralisme et chalets d'alpage, sylviculture, chasse, randonnée pédestre, VTT et raquettes (GR Balcon du Léman), ski alpin, nordique et de randonnée (stations de Monts Jura)...

Habitats naturels :

En raison de l'étagement altitudinal s'échelonnant du collinéen au subalpin, des influences climatiques variées, de la diversité des orientations et du contexte géologique et géomorphologique, la Haute Chaîne du Jura renferme de nombreuses formations végétales.

Trois grands types de milieux sont répartis en fonction de l'altitude :

Les pelouses des bas monts sont enclavées entre les zones de bocage et la lisière inférieure des forêts du versant gessien. Ces pelouses sèches sont d'un grand intérêt écologique : elles accueillent de nombreuses orchidées, reptiles et passereaux.

Les forêts se développent de l'étage collinéen à l'étage subalpin. Elles forment un massif forestier de premier ordre, sur les deux versants, qui couvre 70 % de la surface. Tous les types forestiers du Jura sont représentés, avec des associations où dominent charmes, hêtres, érables, sapins, épicéas, pins. Les forêts d'altitude et les prés-bois montagnards constituent les habitats du Grand Tétras.

De vastes zones de pelouses d'altitude se développent au-dessus de 1 400 m, au sud du Col de la Faucille, là où l'arbre peine à pousser. Étendues par les hommes à partir des pelouses sommitales, elles sont plus ou moins maintenues par le pâturage extensif des bovins (ou des ovins). Au nord du col, la forêt est largement dominante et laisse pointer une mosaïque de prés-bois et prairies.

DOCUMENT 3

Les objectifs du plan de gestion de la RNN de la Haute Chaîne du Jura

Source : Extraits du plan de gestion de la RNN Haute Chaîne du Jura 2009 – 2018.

Objectifs à long terme :

- Gérer la fréquentation
- Conserver les habitats
- Conserver les espèces
- Poursuivre un plan de communication
- Développer la pédagogie à l'environnement
- Créer un réseau de compétences
- Promouvoir la recherche appliquée à la gestion

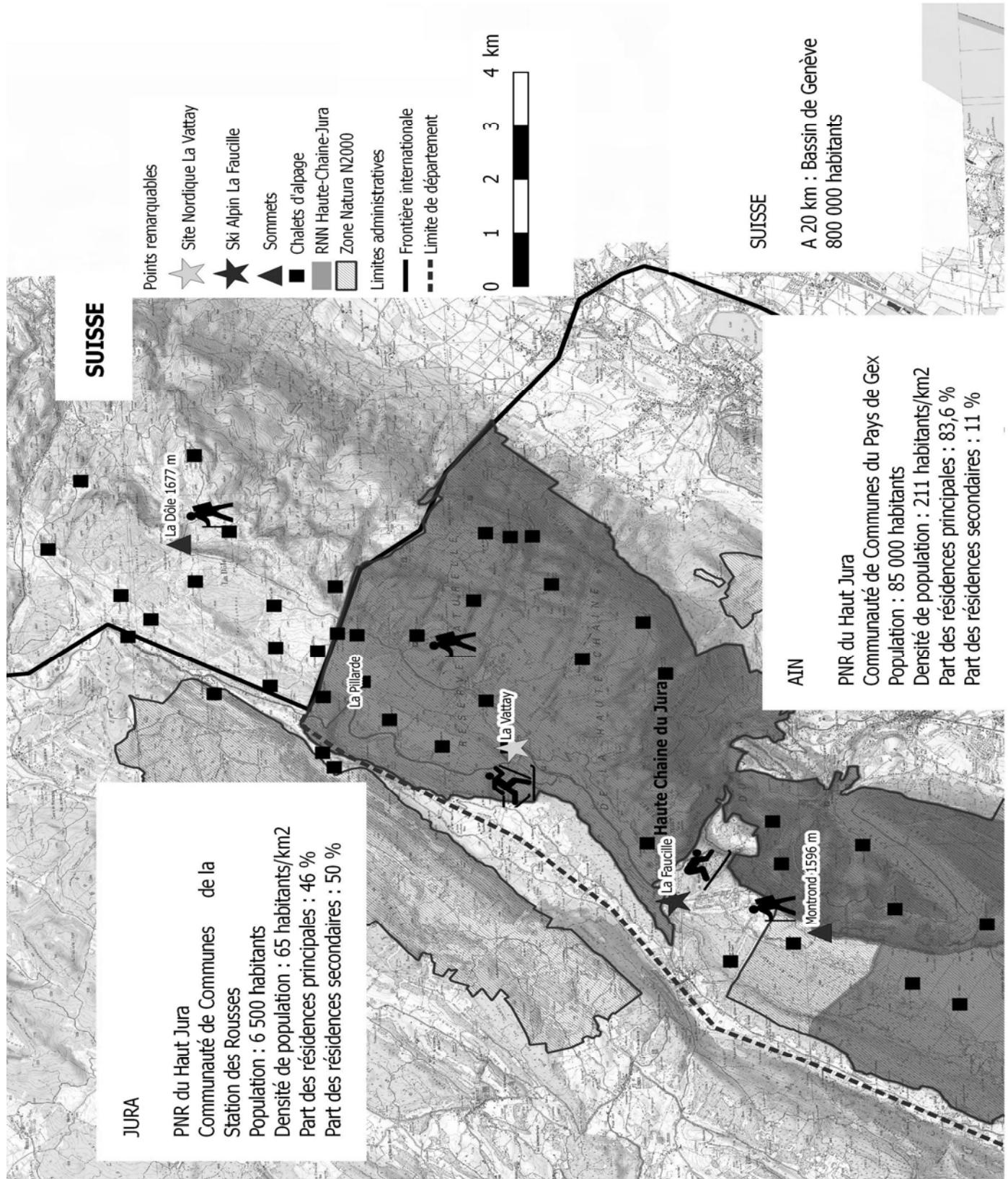
DOCUMENT 4

La Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura

Document créé pour les besoins de l'épreuve.

Source : site internet de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura et données INSEE

- Tous les chiffres donnés correspondent à l'année 2013



DOCUMENT 5

Présentation du site Natura 2000 Crêts du Haut-Jura

Source : Extraits des Fiches Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel
<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>

Site Natura 2000 Crêts du Haut-Jura : FR8201643 (dir Habitat) et FR8212025 (dir Oiseaux)

Surface 17 346 ha - Altitudes : 435 m à 1 720 m

27 communes du Pays de Gex (Ain) - Frontalière avec la Suisse

Opérateur : PNR du Haut-Jura

Qualité et importance :

Ce vaste ensemble karstique concerne la partie la plus accidentée du massif jurassien, qui culmine à plus de 1 700 m d'altitude.

Jusqu'à 650 m d'altitude, on rencontre surtout des forêts feuillues, et sur les versants les plus au sud des formations végétales thermophiles. Un étage submontagnard dominé par le hêtre conduit aux futaies mixtes de l'étage montagnard, puis aux forêts dominées par l'épicéa. La partie sommitale des crêts de la Haute-Chaîne constitue l'ultime prolongement du milieu alpin. Elle abrite une remarquable forêt de pins à crochets et de vastes alpages.

Le Lynx trouve dans ces vastes forêts un biotope particulièrement favorable.

Les chiroptères sont aussi bien présents.

Cet ensemble est l'un des principaux bastions jurassiens du Grand Tétras, de la Gélinotte des bois, de la Chevêchette d'Europe et de la Chouette de Tengmalm. C'est aussi le seul site régulier de nidification de l'Aigle royal dans le Jura.

Le gradient altitudinal important permet de compter parmi les espèces présentes la Pie-grièche écorcheur sur les pelouses sèches des Bas-Monts et le Pic tridactyle dans les forêts sommitales les plus froides (2 couples connus).

Vulnérabilité :

La déprise du pastoralisme sur les alpages risque d'être à l'origine de l'envahissement des pelouses par les ligneux. Outre la régression des pelouses d'altitude, cette déprise s'accompagne de la disparition des près-bois, si caractéristiques du paysage jurassien et particulièrement favorables au Grand Tétras.

Une fréquentation non maîtrisée peut être à l'origine de perturbations dommageables pour le Grand Tétras ou le Lynx, comme par exemple :

- la pratique de la randonnée hors piste (raquettes ou autres),
- la circulation importante des véhicules motorisés sur les chemins.

Désignation :

Le maintien du pastoralisme dans les alpages doit être encouragé, ainsi que le pâturage des pelouses sèches des Bas-Monts concernées par la déprise,

Afin de limiter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces les plus sensibles (Grand Tétras notamment), il doit être tenu compte de ces enjeux lors de la création ou de l'ouverture de pistes à la circulation des véhicules motorisés, ainsi qu'au développement d'itinéraires de randonnée ou de pistes de ski.

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site :

- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturages.
- Élimination du sous-bois.
- Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives.
- Véhicules motorisés.
- Vol à voile, deltaplane, parapente et ballon.
- Ski, ski hors-piste.
- Piétinement et sur-fréquentation.

DOCUMENT 6

Le pastoralisme sur la Haute Chaîne du Jura

Source : Extraits du site internet de la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura
<http://www.rnn-hautechainedujura.fr/activites-traditionnelles/pastoralisme/>

Depuis le début des années 80, les vaches laitières ne montent plus à l'alpage et la fabrication de « Comté » et de « Bleu de Gex » a cessé. Les alpages sont utilisés pour l'élevage et l'engraissement de génisses d'embouche*. Aujourd'hui, 3 500 ha de pâturages sont disponibles pour l'estive d'environ 4 000 têtes de bétail (majoritairement bovins avec ça et là quelques troupeaux ovins, équins ou caprins). L'absence de berger transforme la conduite des troupeaux. La pression de pâturage est modifiée, certains secteurs d'alpage sont abandonnés et d'autres sont inégalement pâturés. Les conséquences de cette déprise pastorale entraînent la fermeture des milieux anciennement pâturés, l'avancée des lisières forestières, la colonisation des pelouses et des prairies par des espèces pionnières, ou envahissantes ou dénuées de valeur fourragère (vérâtre, chardon...).

* *génisse d'embouche : technique d'élevage agricole consistant à nourrir du bétail avec des herbes permettant un engrangement rapide.*

DOCUMENT 7

La Charte de l'Association des Bergers du Jura franco-suisse et amis

Source : Extraits de la Charte des bergers pour une gestion durable des alpages jurassiens.
http://www.bergersdujura.org/charter_des_bergers.php

(...) L'association des bergers du Jura franco-suisse interpelle par cette charte tous les acteurs des espaces sylvo-pastoraux du massif jurassien. Elle se propose de tenir le rôle de structure-ressource, notamment dans les actions de formation et de reconnaissance du métier de berger. (...)

A travers cette charte, les bergers souhaitent assurer la pérennisation et la reconnaissance de leurs savoir-faire.

Ceci peut être envisagé d'une part par la modernisation de leur métier et d'autre part en donnant un rôle dynamique à cette profession dans le développement local du massif jurassien.

Leurs souhaits sont les suivants :

- Favoriser la concertation et la sensibilisation de tous les acteurs (éleveurs, techniciens agricoles, consommateurs, usagers de la montagne, touristes et structures touristiques) et les bergers eux-mêmes sur les évolutions possibles des alpages du massif du Jura.
- Instaurer un statut qui définit les rôles et les compétences requises pour un berger.
- Reconnaître le rôle pastoral, écologique, touristique et sylvicole des bergers et leur assurer un salaire correspondant aux travaux effectués et à la charge en bétail surveillé.
- Proposer de bonnes conditions de travail : un chalet salubre et du matériel à disposition.
- Maintenir les alpages à taille humaine.
- Assurer des garanties d'embauches à plus ou moins long terme aux bergers, compatibles avec leurs projets familiaux ou financiers.
- Développer des solutions d'emplois pour le reste de l'année (services de remplacement, stations de ski...).
- Développer des formations longues de bergers pour qu'ils affinent et ouvrent leurs connaissances à une vision globale de gestion des espaces sylvo-pastoraux.
- Soutenir les bergers dans leurs projets liés à l'alpage.
- Pouvoir s'adonner à des activités artistiques et culturelles sur l'alpage (expositions, concerts, théâtre) et les proposer à divers publics.
- Proposer une diversification du métier de berger selon les souhaits et compétences de chacun (activités sylvicoles, atelier de fromagerie, restauration du patrimoine, cueillette, tourisme, animation nature...), l'activité de berger devant rester principale.

DOCUMENT 8

La cohabitation à l'alpage

Source : Extraits Table-ronde organisée par l'Association des bergers du jura franco-suisse et amis le 16 septembre 2016 - Massif du Haut-Jura - Association des Bergers du Jura franco-suisse et amis.

Intervenants :

- Michaël Brühlman : Gest-Alpe, service Agriculture de l'Etat de Vaud (Suisse)
- François Cogna : président de la SEMA, Société d'économie montagnarde de l'Ain (Chambre d'agriculture de l'Ain)
- Andréas Rubin : Service d'agriculture de l'État de Genève (Suisse)
- Pierre-Henri Pagnier : président de l'ARDAR Association régionale de développement agricole et rural (association regroupant des Agriculteurs de montagne de Franche-Comté)
- Quentin Putelat : président de l'association des bergers
- Philippe Moustache : berger à Besançon (Doubs 25)
- Xavier Broquet : berger et éleveur ovin aux Rousses (Jura 39)
- Jean-Marc Landry : biologiste et éthologue, spécialiste des prédateurs

(...)

Constat :

Il existe des déséquilibres entre les aides françaises et suisses. Un rééquilibrage des aides entre la PAC européenne pour la France et la politique agricole en Suisse serait souhaitable.

Question :

La cohabitation à l'alpage : quelle valeur ajoutée peut amener le berger, à la croisée de tous ces acteurs (en référence à la charte de l'association), pour limiter ces conflits d'usage ?
(Acteurs : randonneurs, sportifs, chasseurs, éleveurs, bergers, chiens de protection, forestiers français et suisses, etc.).

Bilan :

Trois points ressortent :

- Préconiser la signalisation avec des panneaux d'informations sur les troupeaux pour que les gens sachent comment réagir et surtout qu'ils soient prévenus en arrivant sur les alpages. Mais les retours des bergers côté français montrent des résultats discutables en termes d'efficacité.
- L'éducation est aussi un sujet qui a été abordé lors de la table ronde puisque les personnes présentes ont souligné qu'il fallait qu'il y ait plus de sensibilisation dans les écoles.
- Les bergers doivent intégrer dans leur mission la rencontre des personnes qui utilisent l'alpage afin de faciliter le dialogue et donc de permettre une sensibilisation en direct, ce qui serait plus efficient sur le massif du Jura que sur d'autres massifs plus abrupts.

Bilan général de l'association des bergers :

« La table ronde permet d'avoir un espace de paroles partagées entre différents acteurs du pastoralisme, tout en tenant l'objet de cette table et la possibilité de recentrer le débat sur la place du berger. Car celle-ci est trop souvent occultée dans les échanges du monde agricole. Le berger, salarié, n'est qu'un exécutant, alors qu'il maîtrise par son activité de larges pans de la gestion pastorale, et agit souvent en expert ».

DOCUMENT 9

La gestion de l'alpage de la Pillarde

Source : Extraits des comptes rendus du Conseil Municipal des Rousses (Jura).

<http://www.mairielesrousses.fr/votre-mairie/conseil-municipal/compte-rendu-des-conseils-municipaux.html>

(La Pillarde est un alpage du massif du Haut-Jura composé de 31 ha de bois et d'alpages avec un chalet)

Compte-rendu du 13 avril 2017 :

Monsieur le Maire, Alain DESPREZ, rappelle que la Pillarde est un alpage d'une entité sylvo-pastorale avec diagnostic et plan de gestion contrôlé par le Parc Naturel Régional. Les lisières de forêt tendent à grignoter la pâture, la commune a donc engagé la réhabilitation du pré bois sur la parcelle 4 et souhaite réaménager le pré bois sur la parcelle 1 pour que le pâturage regagne sur la forêt. Il convient de se mettre d'accord aussi avec l'alpagiste. Il souhaite perpétuer ce mouvement initié par les prédecesseurs.

Alain DESPREZ précise que la commune a été sollicitée par la communauté de communes du pays de Gex pour des visites scolaires afin de les sensibiliser les élèves sur l'alpage (environ 12 sur mai et juin). Il est réservé car la haute chaîne (*ndlr : le gestionnaire de la RNN de la Haute Chaîne du Jura*) a refusé les animations pour le festival des bergers en raison d'un trop grand nombre de personnes. Il pense qu'il faudrait diminuer le nombre de visites car cela peut gêner l'alpagiste.

DOCUMENT 10

Portrait de bergers : Il fait de son alpage un théâtre transfrontalier

Source : Extraits d'un article du journal suisse « 24 heures », le 15/09/2016 - Par Madeleine Schürch.

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/festival-bergers-incursion-suisse/story/10620142>

Jean-Noël Rüfenacht veille sur ses vaches au chalet de La Germine.

Ce Franco-Suisse fait sa cinquième saison à l'alpage, au pied de la Dôle (*un des sommets du Haut-Jura*). Il s'occupe d'une petite centaine de bêtes, soit des Limousines et quelques Simmentals appartenant à des éleveurs genevois de Céigny ou de La Plaine. Il saute allégrement la frontière, puisque ses vaches allaitantes sont réparties sur deux alpages, La Germine, où il loge côté vaudois, et La Greffière, côté français. « *Je ne m'ennuie jamais car il y a dix bergers de part et d'autre, et on se croise presque tous les jours* ». Membre de l'Association des bergers du Jura franco-suisse, son chalet de La Germine accueillera quelques contes nature et une exposition de photographes animaliers, ainsi que les Sonneurs de toupins de la Dôle et le concert de Lulu, samedi dès 17 h, en prélude au bal folk qui animera la soirée au chalet du Tabagnoz.

DOCUMENT 11

THOIRY : Ses vaches bousculent des randonneurs, son assurance leur doit 95 000 euros

Source : Extraits d'un article du journal Le Dauphiné - Publié le 21/04/2016 - Par Catherine Mellier.
<http://www.ledauphine.com/ain/2016/04/20/ses-vaches-bousculent-des-randonneurs-son-assurance-doit-leur-verser-95-000-euros>

Jean-François Girard possède une cinquantaine de vaches laitières. Il prend également des troupeaux de vaches à viande en pension, dans les alpages, durant l'été.

Les faits ne datent pas d'hier, mais le jugement a été rendu début 2016. Et l'alpagiste de Thoiry condamné à verser près de 95 000 € de dommages et intérêts à un couple de randonneurs.

Le 6 juin 2010, dans les alpages de la Haute chaîne du Jura, un jeune couple effectue une randonnée vers le sommet du Reculet, en partant de Thoiry. En chemin, les deux Suisses sont victimes d'une attaque de vaches. Ils préviennent alors la garde aérienne suisse (Rega) et la femme, sérieusement blessée au bras, sera héliportée vers un hôpital genevois.

« *Une semaine après les faits, je vois un couple arriver en voiture dans ma cour. Ils m'ont raconté « le petit problème » qu'ils avaient eu avec des vaches. On leur aurait dit qu'il s'agissait de mon troupeau »,* se souvient Jean-François Girard.

(...) « *La jeune femme avait le bras dans le plâtre et plusieurs bleus sur le corps et le visage. Elle a probablement été roulée au sol... Ils m'ont demandé de leur payer leurs affaires abîmées lors de l'accident, la Rolex cassée, les habits déchirés... Je ne comprenais pas ce qu'ils me racontaient. J'ai dit « non ». Ils sont repartis. Et ça s'est arrêté là. Tout du moins, je croyais... »* »

(...) Il apprend par courrier qu'une procédure est entamée. Ensuite, c'est son assurance, en l'occurrence Groupama, qui traitera directement avec les assurances des Suisses (Axa Winterthur et SA Zurich Suisse). Jean-François Girard sera toujours représenté par son avocate, ... »

L'agriculteur est le seul responsable de ses vaches :

C'est parole contre parole. Jean-François reconnaît que c'était son troupeau dans l'alpage ce jour-là. Mais lui n'était pas présent pour valider la scène décrite par le couple. (...) « *Où que ce soit, même si c'est marqué « Défense d'entrer », que les randonneurs rentrent et qu'il arrive quelque chose, c'est l'agriculteur qui est responsable de ses bêtes... C'est la loi !* » reconnaît l'alpagiste.

Le 1er février 2016, fin de l'histoire. « *Mon assurance a versé presque 95 000 € au total au couple. Je suis fiché « en rouge » chez Groupama... Aujourd'hui, c'est elle qui a payé, mais demain si ça se reproduit, qu'est-ce qui va se passer pour moi ?* » s'inquiète l'agriculteur qui, sans mauvais jeu de mot, a l'impression d'avoir été la vache à lait d'une histoire « jugée à l'américaine ». Ou comment faire du profit à coup de procédures.

(...) Au mois de mai, le Syndicat des alpagistes de l'Ain projette de mener une action sur les routes, pour sensibiliser les gens à cette affaire, défendre leur profession fragilisée et surtout, réexpliquer les règles de bon usage de la montagne.

Pour que la cohabitation entre alpagistes et randonneurs ne se transforme pas en « *cohabitension* ».

DOCUMENT 12

La fréquentation touristique dans le Haut-Jura

Source : <http://www.cdt-jura.fr/images/chiffres-etudes/jura-tourisme-bilan-touristique-2015.pdf>

L'activité touristique, longtemps concentrée sur la saison hivernale, s'est aujourd'hui étendue à l'été. Le Haut-Jura se caractérise par, d'une part, une activité touristique diffuse sur l'ensemble du territoire (notion de micro-sites et de micro-diffusion) et, d'autre part, notamment à proximité « des massifs », la présence d'une forme de tourisme plus concentrée, à savoir les stations (Les Rousses, Les Monts Jura). Enfin, il existe au niveau du Haut-Jura une activité touristique itinérante : il s'agit certes de la GTJ (Grande Traversée du Jura), mais aussi de l'ensemble des itinéraires de promenade et de randonnée, et des routes touristiques (route des fromages, route des comtés, route des savoir-faire).

Les sentiers de découverte, qui se situent à cheval entre le site d'animation et l'activité itinérante, se sont également développés au cours des dernières années, en témoigne l'édition d'une brochure spécifique par le Parc.

L'offre touristique en bref :

Source : http://www.cc-stationdesrousses.fr/medias/Chiffres_cles_2014.pdf

23 950 lits touristiques

40 restaurants et/ou bars

34 remontées mécaniques

156 km d'itinéraire de randonnées pédestres, VTT et équestres, des circuits vélo, Vélo Tout Chemin, Vélo à Assistance Électrique

1 service hivernal et estival de navettes...

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.